

Le CHSCTA s'est réuni en mode hybride pour une séance extraordinaire présidée par M<sup>me</sup> Connan, secrétaire générale d'académie (SGA) assistée de M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines. Maud Broccard (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de la Haute-Marne), Guy Bourgeois (SNES), Matthias Carpentier (SNEP) et Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA) ont siégé pour la FSU. Ils étaient accompagnés par Alexandre Carret (SNES, secrétaire du CHSCT de la Marne) et Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes) en visio .

La majorité des représentants des personnels de la FSU étaient présents au rectorat. Ils ont été à l'initiative de la rédaction de la déclaration intersyndicale liminaire et des avis au cours de la réunion préparatoire.

Deux points fixés par l'administration, le premier concernant la situation à la rentrée et le second la mise en œuvre du télétravail, étaient à l'ordre du jour ainsi que des questions diverses.

### **1. Point de situation : la rentrée 2020**

La SGA a rappelé tous les textes définissant les conditions de travail dans l'Éducation Nationale en période covid-19. Une circulaire de la direction générale des ressources humaines (DGRH) en date du 14/09 et la FAQ modifiée le 15/09 venaient s'ajouter, confirmant que les modifications étaient permanentes en raison de l'évolution de la situation épidémique.

Dans l'académie de Reims, il y avait 83 élèves malades du covid, sur un total de 285 000. 29 personnels sur un total de 23 000 étaient aussi porteurs du virus, ce qui fait un total de 112. 964 élèves et 123 personnels sont reconnus comme cas contacts. Ces données évoluent bien entendu au jour le jour. Les fermetures de classe sont décidées par la préfecture, après concertation avec l'ARS et la DSDEN.

La FSU a évoqué le manque de communication au niveau du rectorat ou dans les établissements. Nous avons demandé qu'une information sur les cas covid soit diffusée rapidement, par mail par exemple, afin de couper court à toutes les rumeurs.

La répartition des masques dans l'académie s'effectue via des plateformes départementales qui les centralisent. Ils sont ensuite distribués aux établissements par les équipes mobiles de sécurité. Les établissements scolaires sont dotés de masques en tissu, les services académiques percevant des masques chirurgicaux. En ce qui concerne les masques de type 2 pour les personnels vulnérables, il semblerait que l'information soit défailante sur les emballages mais la certification apparaît sur les bordereaux de livraison. Ne connaissant pas précisément le nombre de personnes vulnérables, secret médical oblige, le rectorat a reconnu qu'il était difficile d'évaluer la quantité à mettre à disposition. Une question a concerné les masques transparents qui ne sont pour le moment pas encore disponibles. Leur coût élevé limiterait leur attribution aux enseignants d'élèves malentendants.

La FSU a fait remonter les différentes situations dans les établissements en ce qui concerne les dotations en matériel de sécurité (masques, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes). Si dans le 1<sup>er</sup> degré cela ne semble pas poser de problèmes, en revanche, dans le 2<sup>nd</sup> degré, leur présence est parfois aléatoire, ce qui a occasionné des signalements dans le registre SST. La SGA a affirmé que les consignes avaient été les mêmes pour tous les établissements. Nous devons donc en déduire que dans les EPLE il n'est probablement pas très efficace de laisser le local s'occuper seul de la sécurité des personnels. **[avis n° 2]**

La FSU a demandé que l'employeur, comme le stipule la loi, informe les personnels des droits dont peuvent bénéficier les personnes vulnérables (masques spéciaux, aménagement des conditions de travail...). Cela pourrait se faire sous la forme d'un affichage, accessible à tous et donc ne stigmatisant pas les personnels concernés. **[avis n° 3]**

En ce qui concerne la définition des cas contacts, la FSU n'a pas obtenu de réponses. Les ARS divergent dans leurs analyses, déclarant des personnels comme cas contact s'ils portent un masque en tissu et sont en présence d'élèves sans masque (1<sup>er</sup> degré, en EPS, surveillants de cantine...). Une discussion serait en cours au ministère de l'Éducation Nationale pour adopter une position définitive. Cette situation a concerné des personnels de l'Aube. Pour les personnels placés en congé de maladie ordinaire à la rentrée car suspectés d'être porteurs du virus, leur journée de carence sera payée car les textes ont changé depuis : une autorisation spéciale d'absence (ASA) est désormais octroyée. **[avis n° 1]**

Les fortes températures de ces jours derniers ont incité la FSU à inviter l'administration à proposer des solutions pour rendre le port du masque plus supportable dans ces circonstances, surtout s'il doit se prolonger durant toute l'année scolaire. Mai et juin prochains pourraient être difficiles. Il a également été suggéré de préparer un protocole canicule pour les établissements.

Nous sommes également intervenus pour évoquer le risque d'atteintes pathologiques de la voix. Ce risque commence à être évoqué par des spécialistes, ce qui n'a pas échappé à notre administration. Elle devra développer la prévention en ce domaine et nous avons évoqué la possibilité de doter les personnels de systèmes d'amplification de la voix. **[avis n° 4]**

Les 4 avis concernant ce premier point ont été votés à l'unanimité.

## **2. Mise en œuvre du télétravail dans l'académie**

L'administration souhaite que l'académie de Reims rattrape son retard pour proposer une nouvelle organisation du travail déjà mise en œuvre dans d'autres académies. Les personnels concernés sont ceux des services académiques. La crise sanitaire permet d'effectuer un retour sur expérience tout en sachant qu'il s'agissait de travail à distance et non de télétravail tel qu'il est défini dans le code du travail. Une première phase consistera en une enquête (2<sup>e</sup> quinzaine de septembre) qui précédera l'élaboration d'un protocole. L'expérimentation débutera en janvier 2021 et un premier bilan sera effectué en fin d'année scolaire.

## **3. Questions diverses**

Le CHSCTA a été missionné l'an passé pour effectuer deux enquêtes relatives à des actes suicidaires. La situation sanitaire n'a pas permis de les réaliser au moment voulu mais l'administration a garanti leur prochaine mise en œuvre.

Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.